

BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle

10, rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Tél. : 03-22-30-98-78 (tel:03-22-30-98-78) - Email : henocque.jean@neuf.fr (<mailto:henocque.jean@neuf.fr>)

<http://www.aappma-bouvaincourt.fr> (<http://www.aappma-bouvaincourt.fr>)

Fiche APPMA



Présentation

L'association de pêche de Bouvaincourt sur Bresle vous propose des parcours de pêche en deuxième catégorie et en rivière de première catégorie.

L'ensemble des parcours n'est pas réciproitaire.

Parcours

Linéaire 1ère catégorie : 4 kms

- La Bresle

5 étangs : 66 hectares

- Ski nautique

- Petit étang

- La Ballastière

- Le Cante pie

- Le Saint Sauveur

Vous pourrez ainsi pratiquer la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers, la pêche à la carpe. La pêche à la carpe de nuit est aussi possible sur un des cinq étangs.

Par ailleurs, il est possible de pêcher la truite et aussi le grand migrateur (saumon et truite de mer) sur les parcours situés sur la rivière Bresle.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA pour obtenir les modalités de pêche de l'année.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	97.00€	43.00€	42.00€	8.00€	14.00€	36.50€
OPTIONS							
<i>Alevinage rivière</i>	-	26.00€	offert	offert	offert	6.00€	10.00€
<i>Carpe de nuit</i>	-	26.00€	26.00€	26.00€	-	-	26.00€
<i>Pêche embarquée</i>	-	30.00€	-	30.00€	-	5.00€	10.00€
<i>Float-tube</i>	-	30.00€	-	30.00€	-	5.00€	10.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Au bon Accueil - Mme Sylvie Vinot - 12, Roger Salengro - 80130 Friville Escarbotin - 03-22-30-21-14

Règlement

Étangs :

- Avis Préfectoral en vigueur,
- Carpe de nuit autorisée sur l'étang Saint Sauveur du 1^{er} mars au 31 octobre. Contacter l'AAPPMA pour les modalités d'inscription.

Rivière Bresle :

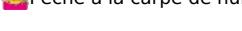
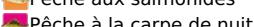
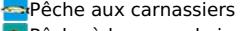
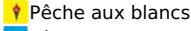
- Ouverture date de l'avis préfectoral.
- Le jour de l'ouverture, pêche autorisée à partir de 8h00.
- Les jours suivant les déversements, pêche autorisée à partir de 7h00.
- Les autres jours, heure légale: 1/2 heure avant le lever du soleil.
- Avis préfectoral pour la pêche du migrateur.

Ouvert tous les jours :

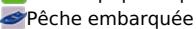
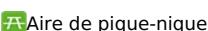
Pêche à une ligne, 5 prises par jour, taille minimal de capture 25 cm pour les truites de déversement et 30 cm pour les truites souches.

Les modalités autres sont définies par l'Arrêté municipal réglementant l'accès et les abords des étangs communaux.

Types de pêche pratiqués



Services



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle

10, rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Tél. : 03-22-30-98-78 (tel:03-22-30-98-78) - Email : henocque.jean@neuf.fr (<mailto:henocque.jean@neuf.fr>)

<http://www.aappma-bouvaincourt.fr> (<http://www.aappma-bouvaincourt.fr>)

Fiche Parcours

La Ballastière



Ce parcours n'est pas réciproitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

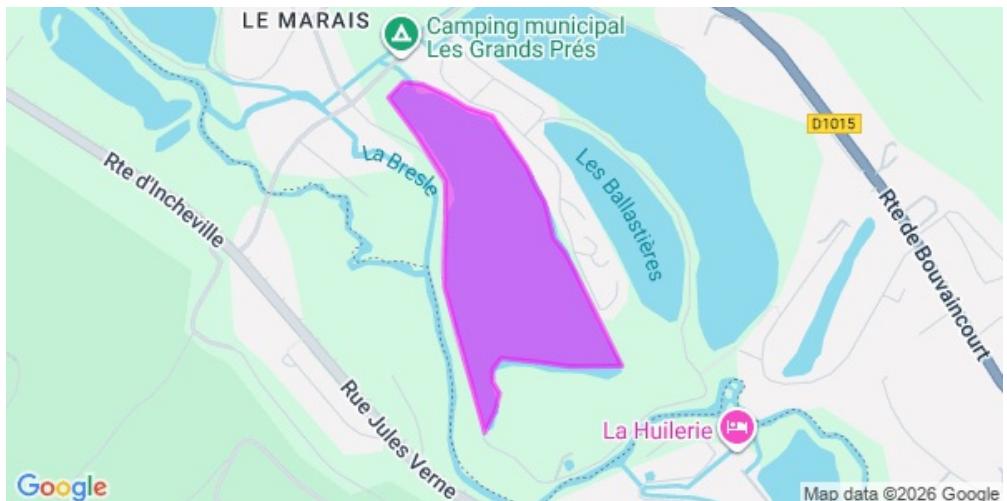
Surface : 10.91 Ha

Type(s) de pêche :

 Pêche à la carpe de jour

Services :

 Aire de pique-nique



Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Spécificité:

Pêche embarquée après l'obtention de l'autorisation municipale
Float-tube autorisé en no-kill

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour, Pêche à la mouche, Pêche au coup et à l'anglaise, Pêche au mort manie, Pêche au vif, Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs, Pêche aux leurres cuillers, Pêche en batterie